

Voisins Le Bretonneux, le 31 juillet 2023

OREGE : Cessation et Mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité avec NATIXIS ODDO BHF

En date du 11 juillet 2023, OREGE a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

A la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 115.511 titres
- 20.280,66 euros

OREGE (Code ISIN : FR0010609206, Mnémonique : OREGE), annonce confier à NATIXIS ODDO BHF SCA, à compter du 1er août 2023 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA de l'action OREGE sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de :

- 115.511 titres
- 20.280,66 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021
- en cas cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ;
- Ou, à la demande de OREGE, sous sa responsabilité.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par OREGE à tout moment et sans préavis, ou par NATIXIS ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.